

Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

Commission Armes Anciennes Championnat DEPARTEMENTAL

Feuille Individuelle d'Inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Société : N° Licence FFT :

Cercler les épreuves choisies et mettre une croix dans les colonnes "O" ou "R" selon que l'on utilise une arme d'Origine ou une Réplique.

N°	O	R	Epreuves Cible	Distance
1			MIQUELET Fusil silex lisse	50 m debout
2			MAXIMILIEN Fusil silex libre rayé	100 m couché
3			MINIE Fusil percussion réglementaire	100 m couché
4			WHITWORTH Fusil percussion libre	100 m couché
5			COMINAZZO Pistolet silex lisse	25 m debout
6			KUCHENREUTER Pistolet percussion	25 m debout
7			COLT Revolver d'origine	25 m debout
8			WALKYRIE Fusil percussion libre dame	100 m couché
12			MARIETTE Revolver percussion réplique	25 m debout
14			TANEGASHIMA Mousquets à mèche	50 m debout
15			VETTERLI Tous fusils libres	50 m debout
16			HIZADAI Mousquets à mèche	50 m genoux
28			TANZUTZU Pistolet à mèche	
Epreuves Pigeon d'Argile				
21			MANTON Tous fusils silex, calibre II maxi	origine-réplique
22			LORENZONI Tous fusils percussion	origine-réplique

La commission a arrêté les dates comme suit:

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 24 avril (Plateau) et 25 avril 2010 (Cibles)

LIEU ⇒ "LI PETARDIER SAUTAREU" à Sault

PARTICIPATION ⇒ 11 Euros par épreuve et par tireur (joindre à la présente) par chèque, règlement à l'ordre du CDTSV + 1 enveloppe timbrée à votre adresse.

DELAI ⇒ La présente feuille devra parvenir avant le 30 mars 2010 avec l'enveloppe timbrée à votre adresse pour retour feuille de tir et horaire ou e-mail.

RECOMPENSES ⇒ Médaille aux trois premiers de chaque épreuve, origine ou réplique, sauf pour les épreuves à un seul classement : 7 - 12.

REGLEMENT ⇒ Règles générales de sécurité F.F.T. et règlement armes anciennes seront intégralement appliquées.

RESPONSABLE DES INSCRIPTIONS : M. BERNARD François
731 Av. de l'Amandier 84140 MONTFAVET Tel : 04 90 89 19 48 (après 20h)

SIGNATURE :